



## **BILAN D'EXPLOITATION 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

### **« Gestion des déchets et assimilés »**

Communauté de Communes du Maconnais Tournugeois  
ZA du Pas Fleury  
BP 75  
71700 TOURNUS  
Tél : 03 85 51 05 56 / Fax : 03 85 51 74 17  
[secretariat@cc-tournugeois.fr](mailto:secretariat@cc-tournugeois.fr)

## I/ CONTEXTE

Conformément aux obligations réglementaires (*Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000*) concernant la transparence vis-à-vis des usagers, ce présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets (*exercice 2014*) afin d'informer les administrés sur le service de gestion des déchets ménagers (*coûts, événements marquants, évolution du service*).

Ainsi, ce document sera transmis par la Communauté de Communes du Tournugeois dans chacune des mairies des communes membres afin que les administrés puissent le consulter.

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-4305-2-2 du 14 décembre 2001 fixant le périmètre de la Communauté de Communes du Tournugeois, celle-ci regroupe 12 communes en 2014 : LA CHAPELLE SOUS BRANCION, FARGES LES MACON, LACROST, MARTAILLY LES BRANCION, OZENAY, PLOTTES, PRETY, ROYER, TOURNUS, LA TRUCHERE, UCHIZY et LE VILLARS.

Les chiffres clefs de l'exercice concernent 10 378 habitants répartis sur l'ensemble des 12 communes citées en grand I et s'établissent comme suit :

Dept	Collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population totale	Date d'adhésion
71	Farges-lès-Mâcon	1	230	01/01/1994
71	La Chapelle-sous-Brancion	1	145	01/01/1994
71	La Truchère	1	220	01/01/1994
71	Lacrost	1	739	01/01/1994
71	Le Villars	1	286	10/04/2000
71	Martailly-lès-Brancion	1	142	01/01/1994
71	Ozenay	1	251	01/01/1994
71	Plottes	1	590	01/01/2009
71	Préty	1	599	22/03/2000
71	Royer	1	140	01/01/1994
71	Tournus	1	6 148	01/01/1994
71	Uchizy	1	888	01/01/1994
	<b>TOTAL sans double compte</b>	<b>12</b>	<b>10 378</b>	

*NB : La Communauté de Communes du Tournugeois a succédé au SIVOM Bresse Tournugeois qui avait été créé le 05/07/1993.  
En 2017 : la communauté de communes du Tournugeois a fusionné avec la communauté de communes du Maconnais Val de Saône donnant la Communauté de communes du Maconnais Tournugeois.*

## II / INDICATEURS TECHNIQUES

### A / ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC :

#### ⇒ A/1 Compétences et services pris en charge par la collectivité :

Service	date de démarrage	mode de gestion	Population desservie
Collecte des ordures ménagères	1997	régie*	100 %
Traitement des ordures ménagères	1997	Prestataire privé	100 %
Collecte sélective du verre	01.12.1995	régie*	100 %
Collecte sélective des emballages	01.01.1999	régie*	100 %
Collecte sélective des journaux	01.01.1999	régie*	100 %
Collectes spécifiques (collecte des encombrants et de la ferraille dans les communes rurales)	1999	régie*	34,82 %
Déchetterie	01.07.1997	régie	100 %

Régie\* : collecte effectuée par le personnel et le matériel de la collectivité

Depuis le 01/01/2010, la compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est transférée au SMET Nord Est 71 (**Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers et assimilés**).

### Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Barème
Agrément Eco-Emballages	01/01/2011	Barème E
Agrément EcoFolio pour les imprimés	01/06/2010	
Agrément ERP pour les DEEE	07/02/2007	scénario S1 (optimisation)
Agrément Recylum pour les DEEE	07/03/2007	
Convention DASTRI pour déchets de soins	06/01/2015	
Contrat territorial de collecte du mobilier	01/04/2015	

#### ⇒ A/2 Equipement :

##### ► La déchetterie :

- espace aménagé, gardienné, clôturé où le public peut apporter ses déchets encombrants et d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts en vue de les valoriser ou de traiter les matériaux qui les constituent.

##### ► Un quai de transfert permettant :

- de regrouper les ordures ménagères et les matériaux collectés dans les points d'apports volontaires avant leur envoi vers le lieu de traitement,
- d'optimiser les quantités transportées entre le lieu de collecte et celui de traitement et ainsi de réduire les coûts et les impacts environnementaux liés aux transports.

##### Véhicules :

	1 <sup>ère</sup> date de mise en circulation	date d'acquisition	prix acquisition	ancienneté
Véhicule de collecte des ordures ménagères châssis SCANIA, benne SEMAT, PTAC 19 T	06 juin 2016	juin 2016	161 760 €	
Un polybenne 26 T, équipé d'une grue auxiliaire de manutention de marque HIAB, châssis Mercedes	Juin 2013	Juin 2013	208 702 €	3 ans
Mini-benne de collecte des ordures ménagères : châssis Nissan Cabstar, benne Tescat, PTAC 3,5 T	15 juin 2009	octobre 2009	61 998 €	7ans
Véhicule de collecte des ordures ménagères châssis Mercedes, benne SEMAT, PTAC 19 T	octobre 2008	octobre 2008	135 000 €	8 ans
Un tractopelle VOLVO	2006	Juillet 2016	30 000 €	10 ans

*Bennes amovibles* : Elles sont utilisées pour la collecte en déchetterie et les livraisons de matériaux.

**Observations :**

Le renouvellement du camion « benne à ordures ménagères » a été validé au dernier trimestre de l'année 2015, et ce véhicule a été livré en mai 2016 (montant de cette investissement : 161 760 € TTC).

Compte tenu de la vétusté du tractopelle et de son mauvais état de fonctionnement qui pénalisait la qualité du service, il a été remplacé par l'achat d'un véhicule d'occasion.

⇒ *A/3 Moyens humains* :

Dix agents sont affectés à ce service, dont 9 agents sont titulaires de la fonction publique territoriale et un agent est en « contrat d'avenir ».

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
agent n°1	Coordinateur technique du service et chargé de la communication auprès des usagers. Il est en capacité de remplacer chacun des postes de travail décrits ci-dessous.	35 h hebdomadaires réparties sur deux semaines qui alternent en semaine n°1 32h du lundi au jeudi et semaine n°2 38h du lundi au vendredi						
agent n°2	gardien de déchetterie	35 h hebdomadaires avec un jour de repos dans la semaine						
agent n°3	quai de transfert des déchets ménagers et assimilés	35 h hebdomadaires avec un jour de repos dans la semaine						
agent n°4	agent polyvalent	35 h hebdomadaires avec un jour de repos dans la semaine						
agent n°5	conduite du camion grue : collecte des points d'apports volontaires et livraison de matériaux valorisables	35 h hebdomadaires réparties sur deux semaines en alternance entre une semaine de 32h du lundi au jeudi et une semaine de 38h du lundi au vendredi						
agent n°6	collecte des déchets ménagers ultimes : 1 conducteur et 2 agents de collectes + collecte cartons : du lundi au vendredi, de 5h à 13h.	35 h hebdomadaires réparties sur deux semaines en alternance entre une semaine de 32h du lundi au jeudi et une semaine de 38h du lundi au vendredi						
agent n°7								
agent n°8								
agent n°9	collecte de déchets ménagers ultimes dans les rues étroites du centre ville de Tournus lundi, mercredi et vendredi + collecte emballages et verre le jeudi à Tournus.	35 h hebdomadaires						
agent n°10	agent polyvalent qui remplace sur tous les postes : conducteur camion grue, BOM, ... et second équipier pour la collecte en porte-à-porte à Tournus pour les emballages et le verre. Cet agent est chargé de l'entretien technique à la piscine l'été	35 h hebdomadaires réparties sur deux semaines en alternance entre une semaine de 32h du lundi au jeudi et une semaine de 38h du lundi au vendredi						

**B / INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS:**

⇒ ***B/1:La collecte des ordures ménagères résiduelles :***

► **Modalités de collecte :**

Cette collecte est organisée en porte-à-porte et réalisée en régie par la Communauté de Communes du Tournugeois.

► **Fréquence :**

	Commune de <b>TOURNUS</b>			Communes rurales
zonage	<i>centre ville</i> (délimité d'O en E par la Saône, et la RN6 puis du N au S par l'abbaye et la rue Rougelet)	<i>habitat vertical</i>	<i>autres quartiers</i>	Farges-lès-Mâcon, La Chapelle-sous-Brancion, La Truchère, Lacrost, Le Villars, Martailly-lès-Brancion,, Ozenay, Préty, Royer, Uchizy, Plottes
fréquence hebdomadaire de collecte en porte-à-porte	3	2	1	1

► **Organisation du service par commune :**

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
agent n°1	Coordinateur technique du service	8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 ou 5h00 à 13h00						
agent n°2	gardien de déchetterie		8h00 à 12h00		8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	8h30 à 15h30	
		13h30 à 17h30	13h30 à 17h30		13h30 à 17h30	13h30 à 17h30		
agent n°3	quai de transfert			8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	8h30 à 15h30	
			13h30 à 17h30	13h30 à 17h30	13h30 à 17h30	13h30 à 17h30		
agent n°4	agent polyvalent	35 h hebdomadaires avec un jour de repos dans la semaine						
agent n°5	conduite du camion grue : collecte des PAV dans les 12 communes et livraisons	8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 ou 5h00 à 13h00						
agent n°6, 7, 8, 9, 10	collecte des ordures ménagères ultimes (OM) dans les 12 communes, collecte des emballages en porte-à porte et des cartons à Tournus - POSTE DE TRAVAIL : 5h à 13h, sauf le vendredi : 5h à 11h  <b>PLAN DES COLLECTES A TOURNUS TRANSMIS EN ANNEXE</b>	1 agent affecté à la collecte des rues étroites du Centre-ville de Tournus et des impasses à l'extérieur du CV	3 agents : collectes des OM : LE VILLARS, LACROST, ROYER, LA CHAPELLE, MARTAILLY, OZENAY	1 agent affecté à la collecte des rues étroites du Centre-ville de Tournus et des impasses à l'extérieur du CV	collecte des emballages et du verre à TOURNUS : centre-ville + habitat collectif puis entretien du véhicule	1 agent affecté à la collecte des rues étroites du Centre-ville de Tournus et des impasses à l'extérieur du CV		
		3 agents : Collecte des OM de 5h00 à 13h00 à TOURNUS : centre-ville et quartiers périphériques		3 agents : Collecte des OM de 5h00 à 10h00 à TOURNUS : centre-ville et quartiers périphériques + LA TRUCHERE ET PRETY (10h à 13h)	3 agents : Collecte des OM de 5h00 à 10h30 : UCHIZY, FARGES, PLOTES puis collecte cartons à TOURNUS (10h30 à 13h)	3 agents : Collecte des OM de 5h00 à 11h00 à TOURNUS : centre-ville et quartiers périphériques		

Le tableau ci-dessus décrit le fonctionnement courant du service de gestion des déchets.

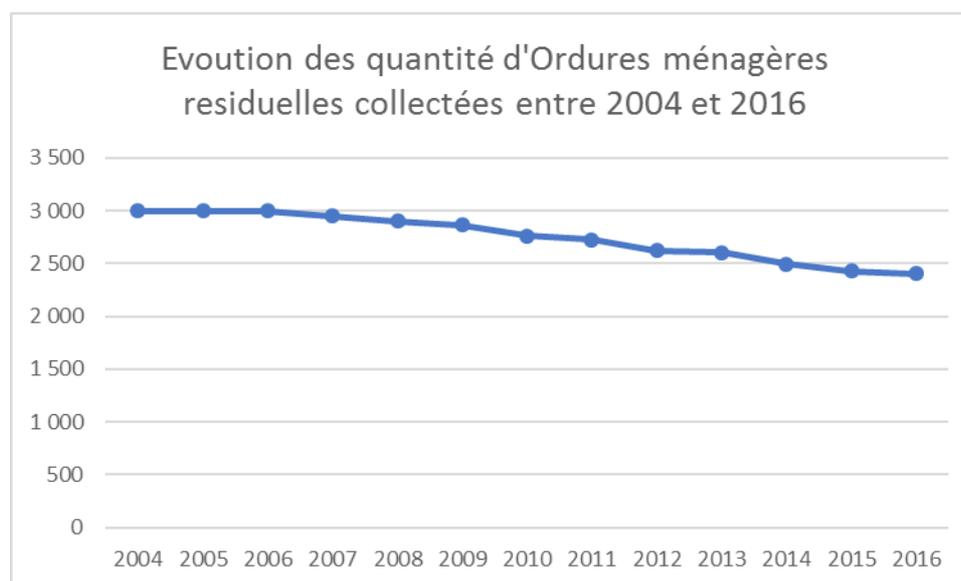
Conformément à la réglementation, le véhicule de collecte est lavé et désinfecté quotidiennement entre 12h30 et 13h.

Néanmoins, ce tableau ne mentionne pas toutes les situations particulières relatives notamment à l'adaptation du fonctionnement de ce service (*horaires, jours travaillés et matériels fournis*) aux jours fériés ainsi qu'aux manifestations particulières qui sont organisées sur le territoire : fête des illuminations, diverses manifestations sportives, « Détours en Tournugeois », « Franco-Gourmandes », des collectes informelles dans les lieux touristiques de juin à fin août (le dimanche dans certains cas)...

► **Quantité et évolution :**

Collecte en porte à porte des déchets ménagers	Population desservie			Quantité collectée	
	totale des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Année 2011	9 687	100 %	0	2 724	281
Année 2012	9 687	100 %	0	2 622	270
Année 2013	10 261	100 %	0	2 606	254
Année 2014	10 279	100 %	0	2 493	242
Année 2015	10 354	100 %	0	2 430	234
Année 2016	10 378	100%	0	2 406	232

Des collectes supplémentaires sont également organisées pour quelques établissements qui en font la demande. Ces établissements doivent alors s'acquitter d'un règlement supplémentaire formalisé au sein d'une convention (**redevance spéciale**).



**Observations :**

**La réduction de la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées sur notre intercommunalité observée depuis 2006 se poursuit.**

Grace au traitement de ces déchets dans l'usine de tri-méthanisation d'ECOCEA située au SMET 71, sur les 2 406 Tonnes d'ordures ménagères traitées cette année, **1 155 Tonnes ont été valorisées en compost.** → **48 % du tonnage total d'ordures ménagères a été valorisé par l'usine de tri-méthanisation et utilisé pour produire de l'électricité et du compost.**

Les tonnages collectés cumulent les quantités de déchets collectés auprès des administrés mais également les quantités de déchets produits par l'activité touristique et ceux collectés lors de diverses manifestations événementielles.

Les efforts de la Communauté de Communes, en application de la réglementation nationale qui s'applique dans le secteur d'activité des déchets sont portés sur :

- la communication en faveur du tri des déchets et l'individualisation du producteur de déchets
- le respect de l'organisation du service de collecte
- le respect des consignes de tri : distinction faite entre les collectes de déchets ultimes et les collectes de déchets recyclables (verre, journaux, cartons, emballages...) et le respect des jours et horaires de collecte.

⇒ **B/2: La collecte sélective des emballages ménagers recyclables : VERRE, JOURNAUX, EMBALLAGES ALIMENTAIRES DIVERS**

► **Modalités de collecte :**

La collecte de ces trois flux est organisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire et réalisée en régie par la Communauté de Communes du Tournugeois depuis 1995 pour le verre et 1999 pour les autres emballages et les journaux/magazines.

Des collectes spécifiques en porte-à-porte sont organisées sur la commune de Tournus :

collectes sélectives organisées à TOURNUS en porte-à-porte			
Matériaux :	emballages	cartons	verre
Secteurs concernés :	centre ville et habitat collectif Distribution gratuite de sacs translucides	rues commerçantes du centre ville et prestataires de services	restaurateurs, habitat vertical / collectif
Fréquence	1 collecte/semaine	1 collecte/semaine	1 collecte/quinzaine

► **Quantité et évolution :**

flux	Tonnages collectés valorisés 2016 (refus de tri déduit)	kg/habitant desservi 2016	kg/habitant desservi 2015	Evolution 2015 à 2016 En %
VERRE :	507 T	48,85 kg / hab	44,71 kg / hab	+ 9,26 %
EMBALLAGES : 190 T collectés, (dont 46 T de refus)	144 T	13,87 kg / hab	14,10 kg / hab	- 1,6 %
Journaux magazines :	295 T	28,42 kg / hab	28,78 kg / hab	- 1,23 %
TOTAL	946 T	91,15 kg / hab	87,59 kg / hab	+ 4,1 %

*L'évolution des performances de tri est globalement satisfaisante puisque les résultats sont assez réguliers d'une année à l'autre, malgré la diminution générale qui est observée sauf sur le verre. Cette diminution peut éventuellement se rapporter à deux explications :*

- Soit un changement dans les modes de consommations, liée aux actions de prévention conduites en faveur de la réduction des déchets à la source (moins d'emballages, communication par mail qui ne sont pas imprimés, ... ..)
- Soit une baisse de la mobilisation des administrés en faveur du tri...

⇒ **B/3 Les autres matériaux collectés sélectivement en déchetterie :**

► **Modalités de collecte :**

10 378 habitants desservis	<b>Date ouverture</b>	<b>L</b>	<b>M</b>	<b>M</b>	<b>J</b>	<b>V</b>	<b>S</b>	<b>D</b>	<b>Horaires</b>
<b>Déchetterie –régie Tournus</b>	01/07/1999	X	X	X	X	X	X		lundi: 14h-17h00 Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi: 9h-12h / 14h-17h Samedi: 8H30-15h30

Régie\* : collecte effectuée par le personnel et avec le matériel de la collectivité

► **Les déchets acceptés sont :**

A : acceptés / R : refusés

	<b>Huiles moteur</b>	<b>Piles et accumulateurs</b>	<b>Déchets amiantés</b>	<b>Déchets de soins - DASRI</b>	<b>Autres déchets dangereux</b>	<b>Métaux</b>	<b>Papiers - cartons</b>	<b>Plastiques - textiles - verre</b>	<b>Pneumatiques</b>	<b>Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE</b>	<b>Déchets verts - bois</b>	<b>Déchets en mélange - tout venant</b>	<b>Déblais et gravats</b>
<b>Déchetterie de Tournus</b>	A	A	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

Huiles moteur : Huiles usées

Piles et accumulateurs : Déchets de piles et accumulateurs

Déchets amiantés : Déchets amiantés

Déchets de soins - DASRI : Déchets de soins et déchets biologiques infectieux

Autres déchets dangereux : Déchets de peintures, vernis, encres et colles, Déchets acides, Déchets de produits agro-chimiques, Solvants usés

Métaux : Déchets métalliques

Papiers - cartons : Déchets de papiers et cartons

Plastiques - textiles - verre : Déchets textiles, Déchets de matières plastiques, Déchets de verre

Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage

Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE : Tubes fluorescents

Déchets verts - bois : Déchets de bois, Déchets verts

Déchets en mélange - tout venant : Déchets en mélange

Déblais et gravats : Déchets de béton, briques

Placoplatre.

► **Quantités de déchets collectés :**

NB : depuis 2013, les déchets de plâtre sont collectés dans une benne spécifique à la déchetterie. 30 Tonnes ont ainsi été collectés en 2014.

<b>QUANTITE DE DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIE</b>	<b>Tonnage</b>	<b>Tonnage</b>	<b>Tonnage</b>	<b>Tonnage</b>	<b>Tonnage</b>	<b>Tonnage</b>
<b>Les tonnages inscrits dans ce tableau intègrent les dépôts des "particuliers" ainsi que ceux des « professionnels ».</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
gravats, déblais, briques...				120	543	553
cartons	208,16	206	206	211	206	213
bois	363,84	397	376,84	408	419	335

déchets verts	803,36	808	865,28	891	827	927
ferrailles	169,66	164	140	141	128	141
DNR / encombrants	559	562	585,8	628	577	519
<b>DEEE</b>	<b>126,54</b>	<b>117</b>	<b>197,68</b>	<b>118,37</b>	<b>115,2</b>	<b>134</b>
pneus	4,25	538 unités	564 unités	699 unités	620 unités	1480 unités
<b>Total déchets banals (hors pneus)</b>	<b>2022,4</b>	<b>2254</b>	<b>2371,6</b>	<b>2397,37</b>	<b>2 815,20</b>	<b>2822</b>
piles	1,8	1,8	4,8	1,057	1,2	1,6
huiles de vidange et huile de friture	3,24	1,25	5,9	4,02	5,49	4,23
lampes et tubes fluo	0,33	0,53	0,44	0,236	0,666	0,5
<b>Déchets Ménagers Spéciaux : peintures, vernis, colles...</b>	<b>12,91</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>29,77</b>	<b>17,84</b>	<b>20,76</b>
Autres (radiographies, capsule de café, liens, bouchons plastique )	1,91	2	2	2	2	2
<b>Total déchets dangereux</b>	<b>20,18</b>	<b>32,58</b>	<b>33,14</b>	<b>37,08</b>	<b>27,196</b>	<b>29,09</b>
<b>TOTAL DECHETTERIE</b>	<b>2255</b>	<b>2286</b>	<b>2407,74</b>	<b>2434,45</b>	<b>2842,4</b>	<b>2851,09</b>

► **Admission des déchets des professionnels :**

Déchetterie de	Origine des déchets	Accepté	Commentaire	Conditions tarifaires	
	Tournus	Entreprises et artisans	A	Artisans et commerçants de l'EPCI acceptés + ceux ayant un chantier sur la zone - Accès payant au volume de déchets. Suivi de la fréquentation par carte d'accès	<b>Payant , à la Tonne et limité en quantité (règlement)</b> encombrants : 173,80 €/T déchets verts : 42,44 €/T bois : 75,97 €/T gravats : 31,46€/T déchets ménagers : 151,23 €/T phyto = 2,34 euro par litre filtes à huiles 1,57 l'unité -huile de friture 0,59 € /l produits chimiques non identifiés : 13,71 €/litre placoplatre : 430,12 €/T

	quantité et nombre d'apports ayant fait l'objet d'une facturation									
	encombrants		bois		végétaux		gravats		déchets ménagers	
	tonnage	nombre d'apports	tonnage	nombre d'apports	tonnage	nombre d'apports	tonnage	nombre d'apports	tonnage	nombre d'apports
2009	115	265	45,73	61	175	411	46	49	64	191
2010	82,92	225	46,01	147	155,39	422	23,06	26	66,59	189
<b>part de ces déchets en 2010 par rapport au tonnage total</b>	14,68 %		11,87 %		15,83%				2,4 %	
2011	121,30	314	23,56	73	43,17	140	31,32	28	69,62	188
<b>part de ces déchets en 2011 par rapport au tonnage total</b>	21,69 %		6,47 %		5,37 %				2,55 %	
2012	64,64	253	19,40	50	36,76	120	19,78	20	70,48	215
<b>part de ces déchets en 2012 par rapport au tonnage total</b>	11,50 %		4,89 %		4,55 %				2,69 %	
2013	62,02	232	17,22	44	40,02	118	4,86	10	77,34	224
<b>part de ces déchets en 2013 par rapport au tonnage total</b>	10,59 %		4,56 %		4,62 %				2,96 %	

<b>2014</b>	54,16	204	8,52	12	20,68	105	6,34	6	79,16	207
<b>part de ces déchets en 2014 par rapport au tonnage total</b>	8,62 %		2,08 %		2,32 %		5,28 %		3,17 %	
<b>2015</b>	35,76	146	6,48	15	16,66	55	11,78	12	83,46	212
<b>part de ces déchets en 2015 par rapport au tonnage total</b>	6,19 %		1,61 %		2,01 %		2,16 %		3,43 %	
<b>2016</b>	38,50	144	11,38	23	11,04	18	20,54	27	81,83	215
<b>Part de ces déchets en 2016 par rapport au tonnage total</b>	7,42 %		3,40 %		1,19 %		3,71 %		3,4 %	

Le Plâtre est collecté séparément des gravats depuis le début d'année 2014, 4 T de plâtre ont ainsi été collecté en 13 apports.

Une forte augmentation avait été observé entre 2014 et 2015 dû à la quantification de gravats collectés/valorisé sur une année complète. Durant plusieurs années, les gravats ont été réutilisés sur site et donc les tonnages n'étaient donc pas comptabilisés. En 2016 les tonnages sont plutôt stables comparé à l'année précédente.

**Cette évolution générale témoigne d'une bonne connaissance par les usagers de l'existence de cette structure ainsi qu'une bonne adhésion des administrés à l'usage de cette déchetterie.**

#### **Bilan de l'activité ressource :**

	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité de flux détournés à la déchetterie	58 T	49,113 T	66,50 T	61,51 T	67,24 T
Subvention versée par la CCT à l'association pour ces détournements de flux	5 089, 23 €	4 332,75 €	5 865,48 €	9 327,52	10 251,41€

#### **⇒ B/4 Les collectes spécifiques :**

► **Collecte des textiles** : la Communauté de Communes a passé une convention de partenariat avec l'association **RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées**.

Cette collecte est organisée par l'intermédiaire de six points de collecte : 3 à Tournus (gare, défi-mode et la déchetterie) et 1 pour chacune des communes d'Uchizy, Préty, Ozenay. Les tonnages collectés sont triés sur le site de Relais Bourgogne à Saint-Marcel (71).

**En 2016, 86 Tonne ont été collectées. Cela représente un ratio par habitant de 8,76 Kg/habitant.**

► **Collecte des DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux.**

Cette collecte mise en place depuis le 23.11.2007, ne concerne que les déchets de soins produits par les ménages et non ceux des professions médicales ou vétérinaires.

Un partenariat a été établi avec quatre pharmacies du territoire pour faciliter la distribution des « boîtes jaunes » auprès des usagers (boîtes de 1.8 litres).

Cette collecte est réalisée dans des conditions spécifiques selon deux moyens de collecte :

- Prestation payante par le prestataire EDC Franche Comté, pour les déchets déposés dans la borne de point d'apport volontaire située à l'extérieur de la déchetterie : quantité de déchets collectée infime.
- Prestation gratuite conventionnée par la CCT depuis fin 2014 avec l'ECO-ORGANISME DASTRI qui confie la prestation de collecte à « La collecte médicale ». Le type de traitement de ces déchets est l'incinération et ce traitement est réalisé dans les unités de Bayet et Dijon.

Quantités collectées	A la déchetterie	Dans les pharmacies	Quantité total collectée CCT
TOTAL 2016	155,27 kg	73,78 kg	<b>229 kg</b>

► **Collecte des encombrants et de la ferraille :**

Compte tenu de l'éloignement entre les communes rurales et la déchetterie, ces 11 communes bénéficient de six collectes en porte-à-porte (*à condition de s'être inscrit préalablement auprès de la commune d'appartenance*) pour les objets volumineux difficilement transportables sur de moyennes distances.

Ce service ne concernant que les personnes qui ne disposent d'aucun moyen de locomotion ou les personnes à mobilité réduite, grâce au recensement réalisé en amont de la collecte par les maires et les secrétaires de mairie, **cette collecte est de plus en plus marginale et ne vient en aucun cas se substituer aux déplacements des administrés en déchetterie.** Compte tenu de l'élargissement du territoire au 01/01/2017, et de l'incapacité technique de la maintenir auprès de l'ensemble des 24 communes, cette collecte organisée en « régie » ne pourra pas être maintenue

⇒ **B/5 Destination des déchets issus des collectes :**

Type de déchets	Destination	Mode de traitement
EMBALLAGES (métal, plastique, aluminium, emballage carton)	Centre de tri QUINSON FONLUPT BOURG EN BRESSE 1 <sup>er</sup> trimestre Bourgogne Recyclage, Centre de tri Ruffey les Beaune. (2,3,4 trimestre)	valorisation et recyclage de matière
FERRAILLE	Ets GENESTIER – 71 – Mâcon depuis 1/09/09	valorisation et recyclage de matière
VERRE	Recyclage Verre – St Gobain Emballages 71 - Chalon-sur-Saône	valorisation et recyclage de matière
CARTONS	DESPLAT Ets - 71 - Chalon-sur-Saône	valorisation et recyclage de matière
PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES	Centre de Tri TRIEST - Veolia Propreté – 88 - Thaon-les-Vosges	valorisation et recyclage de matière
TEXTILES	Tri de textiles – Relais bourgogne 71 – ST MARCEL	triés, réutilisés ou éfilochés
ENCOMBRANTS	SMET 71 - CHAGNY	déchets non valorisés
ORDURES MENAGERES	SMET 71 - CHAGNY	déchets non valorisés

Huiles minérales usées	CHIMIREC CENTRE EST - 42 – St Nizier sous Charlieu	incinérées ou régénérées
Déchets de produits agro-chimiques	SARP Centre Est -71 – Mâcon	incinérés
Petits déchets chimiques en mélange	SARP Centre Est - 71 – Mâcon	incinérés
Pneumatiques hors d'usage	Aliapur - Dépt 69	broyés, et utilisés en voirie
BOIS	Véolia Dépt 71	industrie de panneauage, compostage ou chauffage
D.E.E E : Equipements électriques et électroniques hors d'usage	Eco-organisme	démantelés avant traitement et valorisation de matière
Piles électriques usagées	Recyclage VALDI - 42 - Feurs	recyclés
Batteries usagées	Epur Centre Est-71 - Mâcon	recyclés
Tubes fluorescents	recyclage	recyclés
Corps gras	MONNARD JURA -39- St Amour	valorisées énergétiquement
Déchets verts	Compostage – 71 - Allériot	composte ou paillage

Déchets de béton, briques	Réemploi de déchets inertes71 – Sennecey-le-Grand	Réemploi après concassage
---------------------------	--	---------------------------

## C / SYNTHÈSE – ÉVOLUTION DE LA COLLECTE:

⇒C/1 *Evolution des quantités collectées :*

flux	kg/habita nt desservi 2012	kg/habitan t desservi 2013	kg/habit ant desservi 2014	kg/habita nt desservi 2015	Kg/habi tant desserv i 2016	Evoluti on 2014 à 2015	Evoluti on 2015 à 2016
Verre, journaux et emballages collectés en porte (15%) et dans les colonnes de tri (85%) : Matériaux recyclés	92,58 kg / hab	95 kg / hab	92 kg / hab	87 kg / hab	91 kg/hab	-5,43 %	+ 4,1 %
Déchets déposés par les administrés à la déchetterie	236 kg / hab	234 kg / hab	237 kg / hab	274 kg / hab	275 kg/hab	+15,61 %	+0,4 %
Déchets ménagers ultimes enfouis en centre d'enfouissement	270 kg / hab	254 kg / hab	242 kg / hab	234 kg / hab	120 kg/hab	- 3,3 %	-48,5 %

**Il est important de souligner que** la diminution de la part de déchets destinés à l'enfouissement se poursuit dû à la part d'ordures ménagères valorisées à l'usine Ecocea du SMET 71 par le compostage et la production de biogaz.

**La quantité de déchets produits est d'une part réduite à la source et d'autre part mieux triée et donc orientée en valorisation ou en filière de traitement spécifique grâce** aux démarches effectuées au profit de la **communication sur le tri** des déchets depuis plusieurs années.

⇒C/2 *Actions :*

► *Actions courantes :*

- Suivi de collecte : - analyse qualité du tri - pose d'autocollant refus de collecte - contacter les administrés
- Participation aux réunions diverses relatives l'organisation de manifestations événementielles
- Renseignement physique et téléphonique des administrés et des élus
- Transmission de consignes aux agents de collecte
- Réalisation en interne de « flyers » sur le tri pour des actions ciblées

► *Actions ciblées :*

Ces actions sont conduites par Patrick VORILLION - coordinateur technique et animateur du service de gestion des déchets, en collaboration avec l'animateur de prévention des déchets qui intervient également au SIRTOM de la Vallée de la Grosne ainsi que pour la CC Maconnais Val de Saône.

Durant toute l'année 2016, les interventions ont été régulières et conduites auprès de tous publics (scolaires, administrés, touristes), sur les thématiques suivantes : le tri, le recyclage, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement durable, les gestes de la vie quotidienne.

Les lieux d'intervention ont été multiples : porte-à-porte, réunions publiques, établissements scolaires, association, centre de loisirs, stand sur manifestation, exposition à la déchetterie, tri de bacs collectifs d'ordures ménagères,.....

- **Information tout public :**

- Service de renseignement physique et téléphonique quotidien et distribution de sac de tri avec rappel des consignes dispensé par l'agent administratif d'accueil avec l'appui si besoin du personnel « animateur du tri ».

- ▶ Mobilisation et intervention ponctuelle spontanée au gré des erreurs de tri observées en lors des opérations de « contrôle qualités » ou sur demande :
    - Auprès des bailleurs sociaux du territoire et si besoin information ciblée en porte à porte en habitat collectif.
    - Auprès d'administrés ciblés suite à des anomalies constatées par les agents de collecte.
  - ▶ Gestion et animation régulière des placettes collectives de compostage.
  - ▶ Organisation et participation avec des bénévoles à des opérations de nettoyage de la nature
- **Conception outils de communication : T1, T2, T4**
- ▶ **Calendrier des collectes** (collecte porte-à-porte emballages et verre)
  - ▶ **Guide de localisation des points de tri de la ville centre** : élaboration, impression puis distribution en porte-à-porte de : 5 500 habitants ciblés
- **Événementiel** :

Participation aux côtés des associations, aux réunions logistiques et préparatoires concernant les manifestations les plus attractives et les plus grosses productrices de déchets (ex : franco-gourmandes, arrivée du « Tours de l'avenir cycliste », fêtes patronale de la Saint Philibert, illuminations....)

▶ **Organisation et participation à la journée « rendez-vous aux jardins » organisées les 5 juin durant la semaine du développement durable.**

- **Sensibilisation jeunes publics : T2 (rentrée scolaire)**
- ▶ **Campagne d'information sur le tri** : (semaine n°37 et n°39)
    - Animation auprès des élèves de seconde du lycée d'enseignement professionnel du paysage et de l'horticulture
    - Intervention également auprès du personnel de l'établissement (enseignants, personnel administratif, technique et personnel de restauration)

Le bon fonctionnement de l'ensemble du service de gestion des déchets et la réalisation de ces différentes actions résultent de la qualité technique et humaine de l'investissement de chacun des acteurs, qu'ils soient salariés, élus, bénévoles et autres.

### III / INDICATEURS FINANCIERS : Coûts et financement du service public

DEPENSES (CA 2015)	
<b>INVESTISSEMENT : 211 842 €</b> (achat : camion benne, bacs de collecte, tractopelle. )	<b>FONCTIONNEMENT : 1 118 229 €, dont 379 459 € de dépenses générales liées à l'exploitation</b> <small>43 % en dépenses générales, 28 % en dépenses de personnels, 29 % en charges de gestion courante (contribution. SMET 71 + ...)</small>

RECETTES
<b>1 281 359 € dont 985 876 € perçus au titre de la TEOM</b>

#### A / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : détail des dépenses générales liées à l'exploitation

	COLLECTE	TRANSPORT en € TTC	TRAITEMENT en € TTC	DEPENSES TOTALES 2014 en € - TTC
<b>DECHETS VERTS</b>	Déchetterie	23 842 €	15 335 €	39 177 €
Prestataire	Communauté de Communes	Bourgogne Recyclage	Bourgogne Recyclage	
<b>ENCOMBRANTS</b>	Déchetterie	20 550 €	58 073 €	79 198 €
Prestataire	Communauté de Communes	Bourgogne Recyclage	SMET 71	
<b>BOIS</b>	Déchetterie	13 390 €	6 448 €	22 206 €
Prestataire	Communauté de Communes	ONYX	ONYX	
<b>GRAVATS</b>	Déchetterie	régie	5 768 €	5 768 €
Prestataire	Communauté de Communes		CARME	
<b>PLATRE</b>	Déchetterie	2 165 €	4 351 €	6 516 €
Prestataire	Communauté de Communes	ONYX	ONYX	
<b>DECHETS MENAGERS</b>	régie	48 999 €	216 048 €	292 690 €
Prestataire	Communauté de Communes	Bourgogne recyclage	SMET	
<b>D.M.S</b> (filtres à huiles, Solvants, peinture, acides, néons, huiles)	Déchetterie	SARP CENTRE EST		26 959 €
<b>EMBALLAGES</b>	Déchetterie	7 842 €	43 011 €	50 853 €
Prestataire	Communauté de Communes	ONYX	ONYX	
<b>VERRE</b>	régie	8 328 €	0	8 328 €
Prestataire	Communauté de	SOLOVER	SAINT GOBAIN	

	Communes		
<b>DEPENSES de carburant</b> relatives à l'ensemble des collectes et livraisons réalisées en régie			<b>37 756 €</b>
<b>PILES, PNEUS, HUILE DE FRITURE, TEXTILES, D.E.E.E</b>			gratuit
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION 2016 ( ref 2015 = 593 439 €)</b>			<b>569 451 € TTC</b>

### B / RECETTES :

	COLLECTE	TRANSPORT LIVRAISON	VALORISATION RECYCLAGE	RECETTES TOTALES 2015 en euro
<b>CARTONS</b>	Déchetterie	Communauté de Communes	DESPLAT CHALON	13 440 €
Prestataire	Communauté de Communes			
<b>JOURNAUX</b>	Déchetterie	Communauté de Communes	ONYX MACON	23 620 €
Prestataire	Communauté de Communes			
<b>JOURNAUX</b>				12 287 €
SOUTIEN ECO FOLIO				
<b>VERRE</b>	Déchetterie	SOLOVER	SAINT GOBAIN	14 234 €
Prestataire	Communauté de Communes			
<b>FERRAILLE</b>	Déchetterie	Communauté de Communes	GENESTIER SARL	13 224 €
Prestataire	Communauté de Communes			
<b>D.E.E.E</b>	Déchetterie	Communauté de Communes	ECO ORGANISME OCAD3E	6 416 €
<b>TOTAL RECETTES ISSUES DU RECYCLAGE DES EMBALLAGES aluminium, acier, papier carton, bouteilles et flacons plastiques</b>				<b>11 563 €</b>
Produit issu du recyclage des bouteilles plastiques (VALORPLAST)				9 141 €
Produit issu du recyclage des emballages en aluminium (AFFIMET)				400 €
Produit issu du recyclage des emballages en acier (ARCELOR)				1 316 €
Produit issu du recyclage des emballages en carton (EMIN LEYDIER)				706 €
<b>RECETTE BONS DE QUAI (dépôts facturés par la déchetterie)</b>				<b>22 948,38 €</b>

SOUTIENS ECO-EMBALLAGES (acompte, soutien communication, soutien à la valorisation par Tonne et liquidatif) et AUTRES ORGANISMES tels que l'ADEME (soutien communication dans le cadre de la ressourcerie)	64 900 €
REDEVANCE SPECIALE	66 254 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (badges d'accès, composteurs, indemnités de sinistre,.....)	1 437 €
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION 2016</b>	<b>250 323 €</b>

### C / SYNTHÈSE :

<b>DEPENSES :</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Dépenses d'investissement (en €uro )	20 244,89 €	32 283,29 €	156 309,65 €	591 361,44* €	25 945,6 €	16 249,62 €	211 842,56€
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>872 578,85 €</b>	<b>860 657,55 €</b>	<b>913 342,90 €</b>	<b>982 319,18 €</b>	<b>1 088 497,34 €</b>	<b>1 074 909,69 €</b>	<b>1 118 229,26€</b>

*\*Investissement 2016 : acquisition camion benne 161 760€ + tractopelle 30 000 €*

REPARTITION ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
dépenses générales (dépenses d'exploitation)	42%	40 %	38 %	36,16 %	34,12 %	<b>35,24 %</b>	<b>43%</b>
charges de personnel	37%	37 %	36 %	35,34 %	33,26 %	<b>34,66 %</b>	<b>28%</b>
charges de gestion courante (contribution SMET Nord ezaEst 71)	21%	23%	26 %	28,48 %	32,60 %	<b>30,10 %</b>	<b>29%</b>

<b>RECETTES :</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
T.E.O.M.	844 217 €	873 140 €	907 269 €	934 105 €	<b>952 779 €</b>	<b>970 801 €</b>	<b>985 876 €</b>
recettes d'exploitation	223 087 €	264 564 €	269 702 €	271 410 €	240 908 €	<b>281 391 €</b>	<b>250 323 €</b>

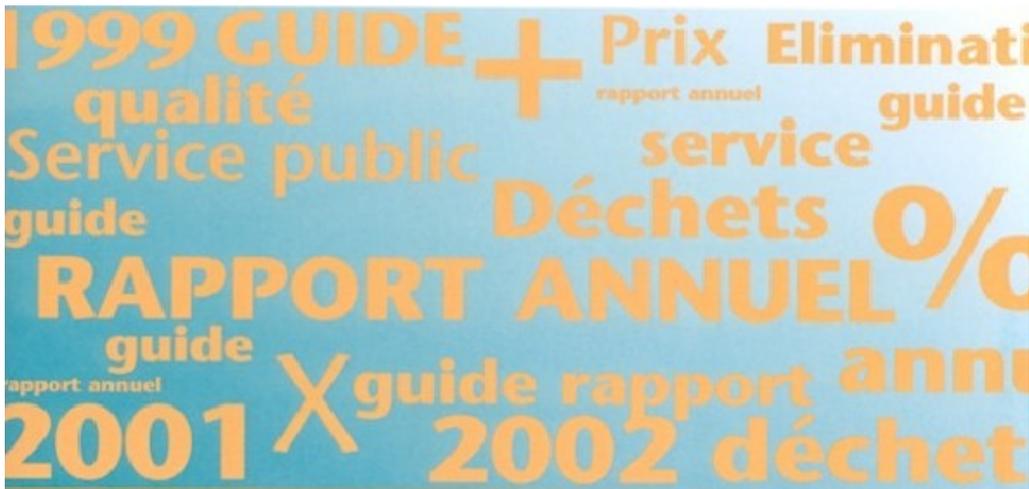
**Ratio (coût par habitant) des dépenses de fonctionnement – recettes d'exploitation (hors T.E.O.M) :**

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Dépenses de fonctionnement	872 579 €	860 658 €	913 343 €	982 319 €	1 088 497 €	1 074 910 €	1 118 229€

Recettes d'exploitation (liées aux ventes de matériaux et aux recettes versée par les éco-organismes)	223 087 €	264 564 €	269 702 €	271 410 €	240 908,00 €	281 391 €	250 323 €
nombre d'habitants	9743	9768	9852	10378	10279	10354	10378
<b>Ratio (coût par habitant) des dépenses de fonctionnement</b>	<b>89,56 €</b>	<b>88,11 €</b>	<b>92,71 €</b>	<b>94,65 €</b>	<b>105,90 €</b>	<b>103,82 €</b>	<b>107,75 €</b>
Dépenses de fonctionnement moins les recettes d'exploitation	649 492 €	596 094 €	643 641 €	710 909 €	847 589 €	793 519 €	867 906€
<b>Ratio (coût par habitant) des dépenses de fonctionnement, après déduction des recettes d'exploitation.</b>	<b>66,66 €</b>	<b>61,03 €</b>	<b>65,33 €</b>	<b>68,50 €</b>	<b>82,46 €</b>	<b>76,64 €</b>	<b>83,63 €</b>

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

## ANNÉE 2016



[Cc Maconnais Val de Saône](mailto:cc.maconnais.valdesaone@wanadoo.fr)  
[cc.maconnais.valdesaone@wanadoo.fr](mailto:cc.maconnais.valdesaone@wanadoo.fr)

Ce rapport a pour but de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets.

La Communauté de Communes exerce la compétence « - Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés, y compris le tri sélectif et les déchetteries ».

La Communauté de Communes Mâconnais compte 12 communes soit 6 080 habitants répartis comme suit :

Dep †	Collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population	Date d'adhésion
71	Bissy-la-Mâconnaise	1	208	01/01/2003
71	Burgy	1	115	01/01/2003
71	Chardonnay	1	202	01/01/2003
71	Clessé	1	834	01/01/1998
71	Cruzille	1	256	01/01/2003
71	Fleurville	1	499	01/01/2003
71	Grevilly	1	35	01/01/2003
71	Lugny	1	892	01/01/2003
71	Montbellet	1	804	01/01/2003
71	Saint-Albain	1	505	01/01/2003
71	Saint-Gengoux-de-Scissé	1	609	01/01/2003
71	Viré	1	1 121	01/01/2003
	<b>TOTAL sans double compte</b>	<b>12</b>	<b>6 080</b>	

La déchetterie intercommunale est située sur la commune de Péronne (membre de la CAMVAL), une convention avec Communauté d'Agglomération a été signée afin de permettre aux habitants des communes d'Azé, Péronne et Saint Maurice de Satonnay d'accéder au site. Ainsi, 8 205 habitants ont accès à la déchetterie de Péronne.

## I – Les ordures ménagères

La société « EGT Environnement » assure la collecte et le transport des ordures ménagères jusqu'au SMET Nord Est 71 à Chagny où elles sont en partie, traitées par l'usine de méthanisation en service depuis 2015 et enfouies pour les déchets non fermentescibles.

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine en porte à porte selon le planning suivant :

- Mercredi : Bissy la Mâconnaise, Saint Gengoux de Scissé, Cruzille, Lugny, Grevilly, Burgy, Champvent (hameau de Chardonnay)
- Jeudi : Montbellet, Viré, Chardonnay (sauf Champvent)
- Vendredi : Fleurville, Saint Albain, Clessé

### Les chiffres :

En 2016, 1 124,32 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire soit 184,92 kg par habitant.

Pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, les tonnages des ordures ménagères diminuent (- 34,1 tonnes par rapport à 2015).

### Evolution des tonnages et des coûts depuis 2009

#### Le coût en 2016:

Année	Tonnages	Coûts de collecte et de traitement	Coût par tonne (en €)
2009	1 270.02	188 661.47	148.55
2010	1 256.28	202 808.27	161.44
2011	1 261.39	199 910.00	158.48
2012	1 235.42	205 841.94	166.62
2013	1 214.12	216 108.07	178.00
2014	1 205.24	249 567.38	207.07
2015	1 158.44	234 543.96	202.47
2016	1 124.32	226 837,02	201,75

Collecte : 112 989, 67 €

Traitement : 113 847, 35 €

Soit un total de 226 837,02 €

**Le coût de collecte et de traitement d'une tonne d'ordures ménagères s'élève à 201,75 € par habitant.**

Sur les 1 124,32 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2016, 48 % environ (539,66 t) ont été valorisées par l'usine de méthanisation, à terme, il est estimé que ce taux atteigne 50 %.

Les tonnages valorisés sont facturés au prix de 72,07 € HT, ceux enfouis : 92,07 € HT : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) d'un montant de 20 € HT étant appliquée sur ces déchets. En 7 ans, les tonnages ont diminué de 11,5 % mais les coûts ont augmenté de 20 %.

## II- La collecte sélective

Quinson Fonlupt assure la collecte et le traitement des déchets issus de la collecte sélective depuis Août 2012. La collecte des 3 flux (emballages, verre et papier) est assurée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

Les déchets recyclables sont transportés jusqu'au centre de tri de Saint Denis les Bourg (01) puis acheminés selon les matières chez des repreneurs :

- Plastique : Valorplast
- Aluminium : Regeal Affimet
- Acier : Arcelor Mittal
- Emballages Ménagers Recyclés : Emin Leydier
- Tetra (emballages pour liquides alimentaires) : Revipac

### Les chiffres :

En 2016, 493,74 tonnes de déchets recyclables ont été collectées :

- 265,7 tonnes de verre
- 137,1 tonnes de papier dont 5,6 refus de de papier et 5,7 tonnes de cartons de type « gros magasin »
- 90,94 tonnes d'emballages dont 18,258 tonnes de refus

### Coûts par flux en 2016

	Collecte et Traitement	Achat matières	Soutien Eco Organisme (données 2015)
<b>Verre</b>	13 240,65 €	7 745,34 €	1 393,14 €
<b>Emballages</b>	62 830,99 €	4 834,86 €	38 574,32 €
<b>Papier</b>	7 453,11 €	0	4 481,94 €
<b>Total</b>	83 524,75 €	12 580,2 €	44 449,4 €

Les refus de tri représentent 20 % de la collecte des emballages et 4,08 % de la collecte des journaux magazines.

## III – La déchetterie

Située à Péronne, la déchetterie fonctionne du lundi au samedi selon les horaires suivants :

### Période estivale : du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre :

Lundi de 14 h à 18 h

Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Judi de 14 h à 18 h

Vendredi de 14 h à 18 h

Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

### Période hivernale : du 2 Novembre au 31 Mars

Lundi de 14 h à 17 h

Mercredi de 9 h à 12 h

Vendredi de 14 h à 17 h

Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le gardiennage et l'entretien du site sont réalisés par la société EGT ENVIRONNEMENT.

En hiver, un seul gardien assure le gardiennage tandis que l'été deux gardiens sont présents sur le site.

Une troisième personne est présente aux horaires d'ouverture, le valoriste de l'association Economie Solidarité Partage. Il récupère tous les objets qui peuvent être revendus en l'état ou après un rafraîchissement.

Les prestataires suivants interviennent pour collecter les déchets sur la déchetterie :

La collecte des Déchets Non Recyclables : EGT Environnement

Le traitement des Déchets Non recyclables : SMET Nord Est 71

La collecte et le traitement :

- Bois : EGT Environnement
- Cartons : EGT Environnement
- Gravats : EGT Environnement
- Déchets verts : Bourgogne Recyclage
- Ferraille : Guy Dauphin Environnement
- Déchets Ménagers Spéciaux : Chimirec
- Pneus : Alpha Recyclage
- Déchets d'Equipement Electriques, Electroniques : Eco Système (Eco organisme)
- Piles : Corepile
- Cartouches d'encre : LVL
- Déchets d'Activité de Soins à Risque : La collecte médicale

Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2015, les professionnels sont autorisés à utiliser la déchetterie le mercredi seulement, chaque passage est noté sur une fiche de dépôt qui est signée puis facturé 10 €. Cette tarification concerne les déchets dangereux, non recyclables, bois, végétaux, gravats. Tous les autres déchets sont acceptés gratuitement. En 2016, 264 dépôts ont été enregistrés ce qui représente une recette de 2 640 € pour la collectivité.

## Les chiffres :

### Quantité et coût des déchets collectés en 2016 à la déchetterie

	Tonnages collectés en 2016	Coût de collecte et de traitement (en € TTC)	Achat matières en €
<b>Cartons</b>	91,25	7 388,3	4 455,34
<b>Bois</b>	293,13	26 108,91	
<b>Déchets verts</b>	575,70	33 531,64	
<b>Ferraille</b>	140,38		10 399,74
<b>Déchets non recyclables</b>	384,48	64 799,82	
<b>Déchets ménagers Spéciaux</b>	44,53	46 539,89	
<b>Batteries</b>	n.c		73,5
<b>Piles</b>	0,963		
<b>DEEE</b>	95,8		6 055,16
<b>Total (sans gravats)</b>	<b>1 626,23</b>	<b>178 368,56</b>	<b>20 983,74</b>
<b>Gravats</b>	378,05	11 053,33	
<b>Total avec gravats</b>	<b>2 004,28</b>	<b>189 421,89</b>	

Les frais de gardiennage et d'entretien du site s'élèvent à 45 315,60 € pour l'année 2016. En 2016, les frais de collecte, transport, traitement, gardiennage et entretien du site ont représenté à la somme de 213 753,75 € (déduction faite des achats matières).

Dans l'ensemble, les tonnages issus de la déchetterie ont diminué.

Pour la 3<sup>ème</sup> année, les DEEE sont collectés par l'éco-organisme « Eco système » : cela représente 95,8 pour 2016 et une recette de 6 055,16 €.

La Ressourcerie récupère tous les objets qui peuvent être réutilisés, après nettoyage, réparation afin de les revendre. Ainsi, 45,61 tonnes ont été détournées et revendus à Tournus au magasin de la Ressourcerie. La somme de 7 692,63 € a été versée à l'association, celle-ci correspond au tonnage détourné x le coût de transport et de traitement n – 1 des encombrants.

## IV - Collectes spécifiques

### Collecte des textiles

La CC a passé une convention avec Relais Bourgogne qui collecte gratuitement les textiles, linge, chaussures sur les différentes communes de son territoire. La collecte est réalisée en apport volontaire et en collectes ponctuelles sur certaines communes.

En 2016, 22, 189 tonnes de vêtements ont été collectées puis envoyées au centre de tri de Crissey (71).

### Collecte des cartouches d'encre

LVL a collecté gratuitement 519 cartouches soit 94,46 kg.

163 cartouches ont été réemployées : après nettoyage, elles ont été remplies et remises sur le marché. 356 ont été démantelées pour être recyclées ou valorisées (incinération pour produire de l'énergie).

### Collecte des piles

0,963 tonnes de piles ont été apportées en déchetterie.

### Collecte des lampes

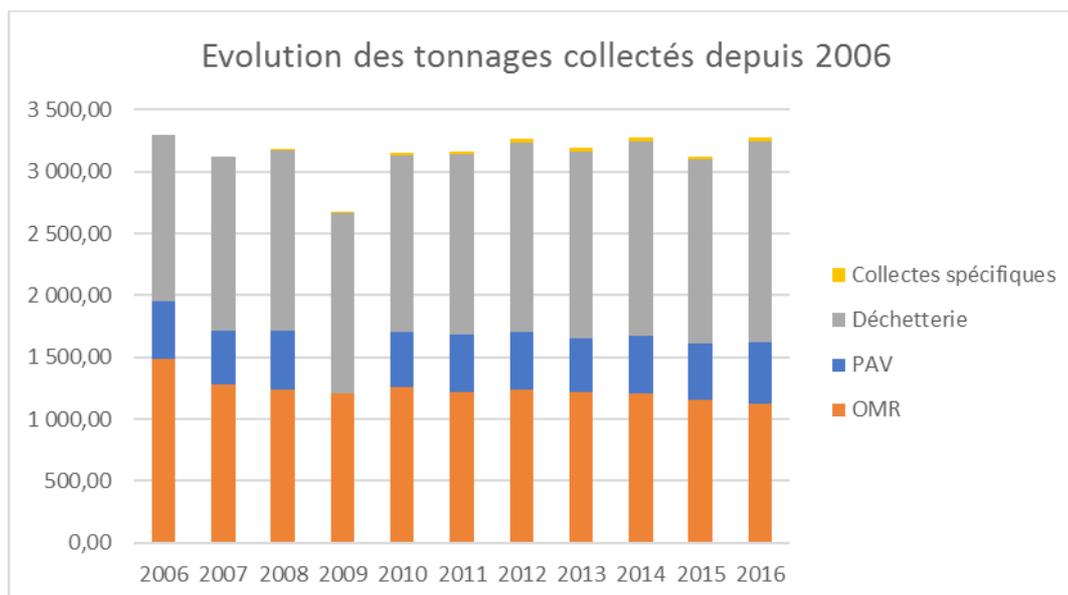
230 kg de lampes et néons ont été collectés en 2016 gratuitement par Récylum.

### Collecte des DASRI : Déchets de Soins à Risques Infectieux

2,48 tonnes de DASRI ont été déposées en déchetterie. Cette collecte est dédiée aux personnes en automédication uniquement. Les déchets sont ensuite transportés à Bayet (03) pour être incinérés. En 2015, la collecte et l'élimination de ces déchets ont coûté 686,15 €.

### Evolution des tonnages collectés depuis 2006

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>OMR</b>	1482.8	1280.42	1240	1207.02	1256.28	1261.39	1235.42	1214.12	1205.24	1158.44	1 124,32
<b>PAV</b>	471.61	436.27	478.74	453.776	448.14	470.65	469	442.5	469.551	453.99	493,74
<b>Déchetterie (hors gravats)</b>	1341.08	1399.57	1452.12	1454.98	1426.64	1458.59	1532.42	1509.06	1572.10	1484.13	1 626,23
<b>Collectes spécifiques</b>			5.31	10.41	15.87	16.88	23.77	28.92	31.993	24.47	25.949



## Informations complémentaires

### Le coût des déchets en 2016

2016	Dépenses	Recettes
OMR	226 837,02	2 421,68
PAV	83 524,75	57 029,6
Déchetterie	234 737,49	20 983,74
Collectes Spécifiques	686,15	0
Ressourcerie	7 692,63	0
<b>Total</b>	<b>553 478,04</b>	<b>80 435,02</b>

### Le financement

Le financement de ces services est assuré en majeure partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont le produit en 2016 s'est élevé à 634 759 €.

### La Prévention

En partenariat avec le Sirtom de la Vallée de la Grosne et la Communauté de Communes du Tournugeois, la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône a mené des actions dans le cadre du deuxième Programme Local de Prévention afin de réduire les déchets produits sur le territoire. Pour l'année 2016, celles-ci ont principalement porté sur :

- Le gaspillage alimentaire
- la sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- le compostage
- le don des invendus
- la limitation de consommation des papiers
- la vaisselle réutilisable,

- les textiles sanitaires
- les plastiques non valorisables
- les encombrants et la déchetterie.

Le deuxième Programme Local de Prévention des déchets a été signé en novembre 2015 en commun avec la CC du Tournugeois et le Sirtom de la Vallée de la Grosne. Ce programme de 3 ans (2016-2019) permet au groupement de collectivité de définir un programme d'actions à mettre en place et à s'engager sur des objectifs de réduction de production des déchets ménagers et assimilés (DMA) (ordures ménagères + déchets triés+ déchets des déchèteries) de 3% sur la période.

Ce partenariat permet de mutualiser les dépenses de fonctionnement de ce programme, en particulier pour avoir un poste de chargé de mission à temps plein pour mettre en place les actions proposées.

## **Les projets**

- Poursuite du travail sur le Programme de Prévention : développer et promouvoir les actions en place
- Suivi de la fréquentation des professionnels à la déchetterie
- Conventonnement avec Eco-Mobilier
- Réflexion avec le Tournugeois sur la gestion des déchets en 2017



## **BILAN D'EXPLOITATION 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

### **« Gestion des déchets et assimilés »**

Communauté de Communes du Maconnais Tournugeois  
ZA du Pas Fleury  
BP 75  
71700 TOURNUS  
Tél : 03 85 51 05 56 / Fax : 03 85 51 74 17  
[secretariat@cc-tournugeois.fr](mailto:secretariat@cc-tournugeois.fr)

## I/ CONTEXTE

Conformément aux obligations réglementaires (*Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000*) concernant la transparence vis-à-vis des usagers, ce présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets (*exercice 2014*) afin d'informer les administrés sur le service de gestion des déchets ménagers (*coûts, événements marquants, évolution du service*).

Ainsi, ce document sera transmis par la Communauté de Communes du Tournugeois dans chacune des mairies des communes membres afin que les administrés puissent le consulter.

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-4305-2-2 du 14 décembre 2001 fixant le périmètre de la Communauté de Communes du Tournugeois, celle-ci regroupe 12 communes en 2014 : LA CHAPELLE SOUS BRANCION, FARGES LES MACON, LACROST, MARTAILLY LES BRANCION, OZENAY, PLOTTES, PRETY, ROYER, TOURNUS, LA TRUCHERE, UCHIZY et LE VILLARS.

Les chiffres clefs de l'exercice concernent 10 378 habitants répartis sur l'ensemble des 12 communes citées en grand I et s'établissent comme suit :

Dept	Collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population totale	Date d'adhésion
71	Farges-lès-Mâcon	1	230	01/01/1994
71	La Chapelle-sous-Brancion	1	145	01/01/1994
71	La Truchère	1	220	01/01/1994
71	Lacrost	1	739	01/01/1994
71	Le Villars	1	286	10/04/2000
71	Martailly-lès-Brancion	1	142	01/01/1994
71	Ozenay	1	251	01/01/1994
71	Plottes	1	590	01/01/2009
71	Préty	1	599	22/03/2000
71	Royer	1	140	01/01/1994
71	Tournus	1	6 148	01/01/1994
71	Uchizy	1	888	01/01/1994
	<b>TOTAL sans double compte</b>	<b>12</b>	<b>10 378</b>	

*NB : La Communauté de Communes du Tournugeois a succédé au SIVOM Bresse Tournugeois qui avait été créé le 05/07/1993.  
En 2017 : la communauté de communes du Tournugeois a fusionné avec la communauté de communes du Maconnais Val de Saône donnant la Communauté de communes du Maconnais Tournugeois.*

## II / INDICATEURS TECHNIQUES

### A / ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC :

#### ⇒ A/1 Compétences et services pris en charge par la collectivité :

Service	date de démarrage	mode de gestion	Population desservie
Collecte des ordures ménagères	1997	régie*	100 %
Traitement des ordures ménagères	1997	Prestataire privé	100 %
Collecte sélective du verre	01.12.1995	régie*	100 %
Collecte sélective des emballages	01.01.1999	régie*	100 %
Collecte sélective des journaux	01.01.1999	régie*	100 %
Collectes spécifiques (collecte des encombrants et de la ferraille dans les communes rurales)	1999	régie*	34,82 %
Déchetterie	01.07.1997	régie	100 %

Régie\* : collecte effectuée par le personnel et le matériel de la collectivité

Depuis le 01/01/2010, la compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est transférée au SMET Nord Est 71 (**Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers et assimilés**).

### Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Barème
Agrément Eco-Emballages	01/01/2011	Barème E
Agrément EcoFolio pour les imprimés	01/06/2010	
Agrément ERP pour les DEEE	07/02/2007	scénario S1 (optimisation)
Agrément Recylum pour les DEEE	07/03/2007	
Convention DASTRI pour déchets de soins	06/01/2015	
Contrat territorial de collecte du mobilier	01/04/2015	

#### ⇒ A/2 Equipement :

##### ► La déchetterie :

- espace aménagé, gardienné, clôturé où le public peut apporter ses déchets encombrants et d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts en vue de les valoriser ou de traiter les matériaux qui les constituent.

##### ► Un quai de transfert permettant :

- de regrouper les ordures ménagères et les matériaux collectés dans les points d'apports volontaires avant leur envoi vers le lieu de traitement,
- d'optimiser les quantités transportées entre le lieu de collecte et celui de traitement et ainsi de réduire les coûts et les impacts environnementaux liés aux transports.

##### Véhicules :

	1 <sup>ère</sup> date de mise en circulation	date d'acquisition	prix acquisition	ancienneté
Véhicule de collecte des ordures ménagères châssis SCANIA, benne SEMAT, PTAC 19 T	06 juin 2016	juin 2016	161 760 €	
Un polybenne 26 T, équipé d'une grue auxiliaire de manutention de marque HIAB, châssis Mercedes	Juin 2013	Juin 2013	208 702 €	3 ans
Mini-benne de collecte des ordures ménagères : châssis Nissan Cabstar, benne Tescat, PTAC 3,5 T	15 juin 2009	octobre 2009	61 998 €	7ans
Véhicule de collecte des ordures ménagères châssis Mercedes, benne SEMAT, PTAC 19 T	octobre 2008	octobre 2008	135 000 €	8 ans
Un tractopelle VOLVO	2006	Juillet 2016	30 000 €	10 ans

*Bennes amovibles* : Elles sont utilisées pour la collecte en déchetterie et les livraisons de matériaux.

**Observations :**

Le renouvellement du camion « benne à ordures ménagères » a été validé au dernier trimestre de l'année 2015, et ce véhicule a été livré en mai 2016 (montant de cette investissement : 161 760 € TTC).

Compte tenu de la vétusté du tractopelle et de son mauvais état de fonctionnement qui pénalisait la qualité du service, il a été remplacé par l'achat d'un véhicule d'occasion.

⇒ *A/3 Moyens humains* :

Dix agents sont affectés à ce service, dont 9 agents sont titulaires de la fonction publique territoriale et un agent est en « contrat d'avenir ».

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
agent n°1	Coordinateur technique du service et chargé de la communication auprès des usagers. Il est en capacité de remplacer chacun des postes de travail décrits ci-dessous.	35 h hebdomadaires réparties sur deux semaines qui alternent en semaine n°1 32h du lundi au jeudi et semaine n°2 38h du lundi au vendredi						
agent n°2	gardien de déchetterie	35 h hebdomadaires avec un jour de repos dans la semaine						
agent n°3	quai de transfert des déchets ménagers et assimilés	35 h hebdomadaires avec un jour de repos dans la semaine						
agent n°4	agent polyvalent	35 h hebdomadaires avec un jour de repos dans la semaine						
agent n°5	conduite du camion grue : collecte des points d'apports volontaires et livraison de matériaux valorisables	35 h hebdomadaires réparties sur deux semaines en alternance entre une semaine de 32h du lundi au jeudi et une semaine de 38h du lundi au vendredi						
agent n°6	collecte des déchets ménagers ultimes : 1 conducteur et 2 agents de collectes + collecte cartons : du lundi au vendredi, de 5h à 13h.	35 h hebdomadaires réparties sur deux semaines en alternance entre une semaine de 32h du lundi au jeudi et une semaine de 38h du lundi au vendredi						
agent n°7								
agent n°8								
agent n°9	collecte de déchets ménagers ultimes dans les rues étroites du centre ville de Tournus lundi, mercredi et vendredi + collecte emballages et verre le jeudi à Tournus.	35 h hebdomadaires						
agent n°10	agent polyvalent qui remplace sur tous les postes : conducteur camion grue, BOM, ... et second équipier pour la collecte en porte-à-porte à Tournus pour les emballages et le verre. Cet agent est chargé de l'entretien technique à la piscine l'été	35 h hebdomadaires réparties sur deux semaines en alternance entre une semaine de 32h du lundi au jeudi et une semaine de 38h du lundi au vendredi						

**B / INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS:**

⇒ ***B/1:La collecte des ordures ménagères résiduelles :***

► **Modalités de collecte :**

Cette collecte est organisée en porte-à-porte et réalisée en régie par la Communauté de Communes du Tournugeois.

► **Fréquence :**

	Commune de <b>TOURNUS</b>			Communes rurales
zonage	<i>centre ville (délimité d'O en E par la Saône, et la RN6 puis du N au S par l'abbaye et la rue Rougelet)</i>	<i>habitat vertical</i>	<i>autres quartiers</i>	Farges-lès-Mâcon, La Chapelle-sous-Brancion, La Truchère, Lacrost, Le Villars, Martailly-lès-Brancion,, Ozenay, Préty, Royer, Uchizy, Plottes
fréquence hebdomadaire de collecte en porte-à-porte	3	2	1	1

► **Organisation du service par commune :**

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
agent n°1	Coordinateur technique du service	8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 ou 5h00 à 13h00						
agent n°2	gardien de déchetterie		8h00 à 12h00		8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	8h30 à 15h30	
		13h30 à 17h30	13h30 à 17h30		13h30 à 17h30	13h30 à 17h30		
agent n°3	quai de transfert			8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	8h30 à 15h30	
			13h30 à 17h30	13h30 à 17h30	13h30 à 17h30	13h30 à 17h30		
agent n°4	agent polyvalent	35 h hebdomadaires avec un jour de repos dans la semaine						
agent n°5	<b>conduite du camion grue : collecte des PAV dans les 12 communes et livraisons</b>	8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 ou 5h00 à 13h00						
agent n°6, 7, 8, 9, 10	collecte des ordures ménagères ultimes (OM) dans les 12 communes, collecte des emballages en porte-à-porte et des cartons à Tournus - POSTE DE TRAVAIL : 5h à 13h, sauf le vendredi : 5h à 11h  <b>PLAN DES COLLECTES A TOURNUS TRANSMIS EN ANNEXE</b>	1 agent affecté à la collecte des rues étroites du Centre-ville de Tournus et des impasses à l'extérieur du CV	3 agents : collectes des OM : LE VILLARS, LACROST, ROYER, LA CHAPELLE, MARTAILLY, OZENAY	1 agent affecté à la collecte des rues étroites du Centre-ville de Tournus et des impasses à l'extérieur du CV	collecte des emballages et du verre à TOURNUS : centre-ville + habitat collectif puis entretien du véhicule	1 agent affecté à la collecte des rues étroites du Centre-ville de Tournus et des impasses à l'extérieur du CV		
		3 agents : Collecte des OM de 5h00 à 13h00 à TOURNUS : centre-ville et quartiers périphériques		3 agents : Collecte des OM de 5h00 à 10h00 à TOURNUS : centre-ville et quartiers périphériques + LA TRUCHERE ET PRETY (10h à 13h)	3 agents : Collecte des OM de 5h00 à 10h30 : UCHIZY, FARGES, PLOTES puis collecte cartons à TOURNUS (10h30 à 13h)	3 agents : Collecte des OM de 5h00 à 11h00 à TOURNUS : centre-ville et quartiers périphériques		

Le tableau ci-dessus décrit le fonctionnement courant du service de gestion des déchets.

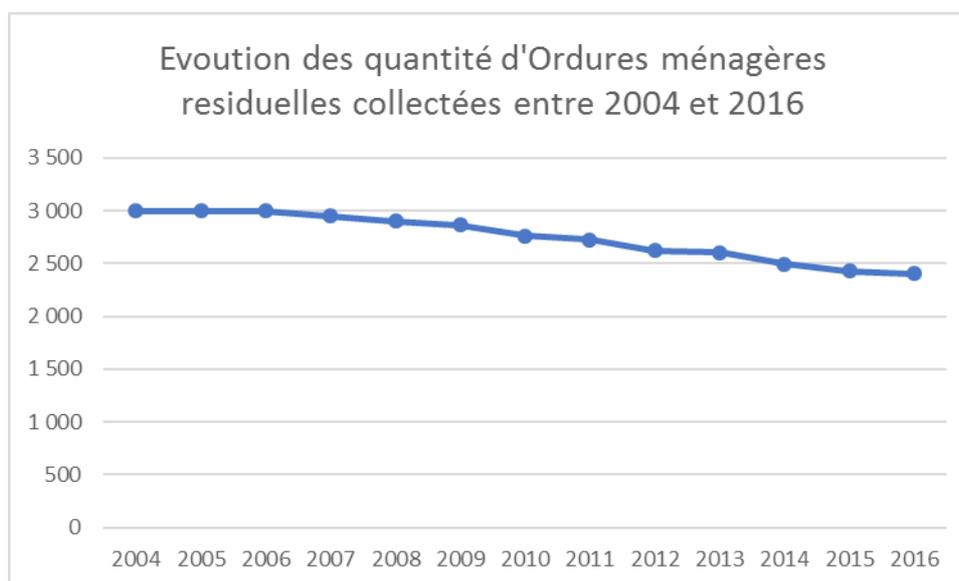
Conformément à la réglementation, le véhicule de collecte est lavé et désinfecté quotidiennement entre 12h30 et 13h.

Néanmoins, ce tableau ne mentionne pas toutes les situations particulières relatives notamment à l'adaptation du fonctionnement de ce service (*horaires, jours travaillés et matériels fournis*) aux jours fériés ainsi qu'aux manifestations particulières qui sont organisées sur le territoire : fête des illuminations, diverses manifestations sportives, « Détours en Tournugeois », « Franco-Gourmandes », des collectes informelles dans les lieux touristiques de juin à fin août (le dimanche dans certains cas)...

► **Quantité et évolution :**

Collecte en porte à porte des déchets ménagers	Population desservie			Quantité collectée	
	totale des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Année 2011	9 687	100 %	0	2 724	281
Année 2012	9 687	100 %	0	2 622	270
Année 2013	10 261	100 %	0	2 606	254
Année 2014	10 279	100 %	0	2 493	242
Année 2015	10 354	100 %	0	2 430	234
Année 2016	10 378	100%	0	2 406	232

Des collectes supplémentaires sont également organisées pour quelques établissements qui en font la demande. Ces établissements doivent alors s'acquitter d'un règlement supplémentaire formalisé au sein d'une convention (**redevance spéciale**).



**Observations :**

**La réduction de la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées sur notre intercommunalité observée depuis 2006 se poursuit.**

Grace au traitement de ces déchets dans l'usine de tri-méthanisation d'ECOCEA située au SMET 71, sur les 2 406 Tonnes d'ordures ménagères traitées cette année, **1 155 Tonnes ont été valorisées en compost.** → **48 % du tonnage total d'ordures ménagères a été valorisé par l'usine de tri-méthanisation et utilisé pour produire de l'électricité et du compost.**

Les tonnages collectés cumulent les quantités de déchets collectés auprès des administrés mais également les quantités de déchets produits par l'activité touristique et ceux collectés lors de diverses manifestations événementielles.

Les efforts de la Communauté de Communes, en application de la réglementation nationale qui s'applique dans le secteur d'activité des déchets sont portés sur :

- la communication en faveur du tri des déchets et l'individualisation du producteur de déchets
- le respect de l'organisation du service de collecte
- le respect des consignes de tri : distinction faite entre les collectes de déchets ultimes et les collectes de déchets recyclables (verre, journaux, cartons, emballages...) et le respect des jours et horaires de collecte.

⇒ **B/2: La collecte sélective des emballages ménagers recyclables : VERRE, JOURNAUX, EMBALLAGES ALIMENTAIRES DIVERS**

► **Modalités de collecte :**

La collecte de ces trois flux est organisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire et réalisée en régie par la Communauté de Communes du Tournugeois depuis 1995 pour le verre et 1999 pour les autres emballages et les journaux/magazines.

Des collectes spécifiques en porte-à-porte sont organisées sur la commune de Tournus :

collectes sélectives organisées à <i>TOURNUS</i> en porte-à-porte			
Matériaux :	emballages	cartons	verre
Secteurs concernés :	centre ville et habitat collectif Distribution gratuite de sacs translucides	rues commerçantes du centre ville et prestataires de services	restaurateurs, habitat vertical / collectif
Fréquence	1 collecte/semaine	1 collecte/semaine	1 collecte/quinzaine

► **Quantité et évolution :**

flux	Tonnages collectés valorisés 2016 (refus de tri déduit)	kg/habitant desservi 2016	kg/habitant desservi 2015	Evolution 2015 à 2016 En %
VERRE :	507 T	48,85 kg / hab	44,71 kg / hab	+ 9,26 %
EMBALLAGES : 190 T collectés, (dont 46 T de refus)	144 T	13,87 kg / hab	14,10 kg / hab	- 1,6 %
Journaux magazines :	295 T	28,42 kg / hab	28,78 kg / hab	- 1,23 %
TOTAL	946 T	91,15 kg / hab	87,59 kg / hab	+ 4,1 %

*L'évolution des performances de tri est globalement satisfaisante puisque les résultats sont assez réguliers d'une année à l'autre, malgré la diminution générale qui est observée sauf sur le verre. Cette diminution peut éventuellement se rapporter à deux explications :*

- Soit un changement dans les modes de consommations, liée aux actions de prévention conduites en faveur de la réduction des déchets à la source (moins d'emballages, communication par mail qui ne sont pas imprimés, .....
- Soit une baisse de la mobilisation des administrés en faveur du tri...

⇒ **B/3 Les autres matériaux collectés sélectivement en déchetterie :**

► **Modalités de collecte :**

10 378 habitants desservis	<b>Date ouverture</b>	<b>L</b>	<b>M</b>	<b>M</b>	<b>J</b>	<b>V</b>	<b>S</b>	<b>D</b>	<b>Horaires</b>
<b>Déchetterie –régie Tournus</b>	01/07/1999	X	X	X	X	X	X		lundi: 14h-17h00 Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi: 9h-12h / 14h-17h Samedi: 8H30-15h30

Régie\* : collecte effectuée par le personnel et avec le matériel de la collectivité

► **Les déchets acceptés sont :**

A : acceptés / R : refusés

	<b>Huiles moteur</b>	<b>Piles et accumulateurs</b>	<b>Déchets amiantés</b>	<b>Déchets de soins - DASRI</b>	<b>Autres déchets dangereux</b>	<b>Métaux</b>	<b>Papiers - cartons</b>	<b>Plastiques - textiles - verre</b>	<b>Pneumatiques</b>	<b>Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE</b>	<b>Déchets verts - bois</b>	<b>Déchets en mélange - tout venant</b>	<b>Déblais et gravats</b>
<b>Déchetterie de Tournus</b>	A	A	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

Huiles moteur : Huiles usées

Piles et accumulateurs : Déchets de piles et accumulateurs

Déchets amiantés : Déchets amiantés

Déchets de soins - DASRI : Déchets de soins et déchets biologiques infectieux

Autres déchets dangereux : Déchets de peintures, vernis, encres et colles, Déchets acides, Déchets de produits agro-chimiques, Solvants usés

Métaux : Déchets métalliques

Papiers - cartons : Déchets de papiers et cartons

Plastiques - textiles - verre : Déchets textiles, Déchets de matières plastiques, Déchets de verre

Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage

Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE : Tubes fluorescents

Déchets verts - bois : Déchets de bois, Déchets verts

Déchets en mélange - tout venant : Déchets en mélange

Déblais et gravats : Déchets de béton, briques

Placoplatre.

► **Quantités de déchets collectés :**

NB : depuis 2013, les déchets de plâtre sont collectés dans une benne spécifique à la déchetterie. 30 Tonnes ont ainsi été collectés en 2014.

<b>QUANTITE DE DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIE</b>	<b>Tonnage</b>	<b>Tonnage</b>	<b>Tonnage</b>	<b>Tonnage</b>	<b>Tonnage</b>	<b>Tonnage</b>
<b>Les tonnages inscrits dans ce tableau intègrent les dépôts des "particuliers" ainsi que ceux des « professionnels ».</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
gravats, déblais, briques...				120	543	553
cartons	208,16	206	206	211	206	213
bois	363,84	397	376,84	408	419	335
déchets verts	803,36	808	865,28	891	827	927

ferrailles	169,66	164	140	141	128	141
DNR / encombrants	559	562	585,8	628	577	519
<b>DEEE</b>	<b>126,54</b>	<b>117</b>	<b>197,68</b>	<b>118,37</b>	<b>115,2</b>	<b>134</b>
pneus	4,25	538 unités	564 unités	699 unités	620 unités	1480 unités
Total déchets banals (hors pneus)	2022,4	2254	2371,6	2397,37	2 815,20	2822
piles	1,8	1,8	4,8	1,057	1,2	1,6
huiles de vidange et huile de friture	3,24	1,25	5,9	4,02	5,49	4,23
lampes et tubes fluo	0,33	0,53	0,44	0,236	0,666	0,5
<b>Déchets Ménagers Spéciaux : peintures, vernis, colles...</b>	<b>12,91</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>29,77</b>	<b>17,84</b>	<b>20,76</b>
Autres (radiographies, capsule de café, liens, bouchons plastique )	1,91	2	2	2	2	2
Total déchets dangereux	20,18	32,58	33,14	37,08	27,196	29,09
<b>TOTAL DECHETTERIE</b>	<b>2255</b>	<b>2286</b>	<b>2407,74</b>	<b>2434,45</b>	<b>2842,4</b>	<b>2851,09</b>

► **Admission des déchets des professionnels :**

Déchetterie de	Origine des déchets	Accepté	Commentaire	Conditions tarifaires	
	Tournus	Entreprises et artisans	A	Artisans et commerçants de l'EPCI acceptés + ceux ayant un chantier sur la zone - Accès payant au volume de déchets. Suivi de la fréquentation par carte d'accès	<b>Payant , à la Tonne et limité en quantité (règlement)</b> encombrants : 173,80 €/T déchets verts : 42,44 €/T bois : 75,97 €/T gravats : 31,46€/T déchets ménagers : 151,23 €/T phyto = 2,34 euro par litre filtes à huiles 1,57 l'unité -huile de friture 0,59 € /l produits chimiques non identifiés : 13,71 €/litre placoplatre : 430,12 €/T

	quantité et nombre d'apports ayant fait l'objet d'une facturation									
	encombrants		bois		végétaux		gravats		déchets ménagers	
	tonnage	nombre d'apports	tonnage	nombre d'apports	tonnage	nombre d'apports	tonnage	nombre d'apports	tonnage	nombre d'apports
2009	115	265	45,73	61	175	411	46	49	64	191
2010	82,92	225	46,01	147	155,39	422	23,06	26	66,59	189
part de ces déchets en 2010 par rapport au tonnage total	14,68 %		11,87 %		15,83%				2,4 %	
2011	121,30	314	23,56	73	43,17	140	31,32	28	69,62	188
part de ces déchets en 2011 par rapport au tonnage total	21,69 %		6,47 %		5,37 %				2,55 %	
2012	64,64	253	19,40	50	36,76	120	19,78	20	70,48	215
part de ces déchets en 2012 par rapport au tonnage total	11,50 %		4,89 %		4,55 %				2,69 %	
2013	62,02	232	17,22	44	40,02	118	4,86	10	77,34	224
part de ces déchets en 2013 par rapport au tonnage total	10,59 %		4,56 %		4,62 %				2,96 %	
2014	54,16	204	8,52	12	20,68	105	6,34	6	79,16	207
part de ces déchets en 2014 par rapport au tonnage total	8,62 %		2,08 %		2,32 %		5,28 %		3,17 %	
2015	35,76	146	6,48	15	16,66	55	11,78	12	83,46	212
part de ces déchets en 2015 par rapport au tonnage total	6,19 %		1,61 %		2,01 %		2,16 %		3,43 %	
2016	38,50	144	11,38	23	11,04	18	20,54	27	81,83	215
Part de ces déchets en 2016 par rapport au tonnage total	7,42 %		3,40 %		1,19 %		3,71 %		3,4 %	

Le Plâtre est collecté séparément des gravats depuis le début d'année 2014, 4 T de plâtre ont ainsi été collecté en 13 apports.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets  
Année 2016 - Communauté de Communes du Tournugeois

Une forte augmentation avait été observé entre 2014 et 2015 dû à la quantification de gravats collectés/valorisé sur une année complète. Durant plusieurs années, les gravats ont été réutilisés sur site et donc les tonnages n'étaient donc pas comptabilisés. En 2016 les tonnages sont plutôt stables comparé à l'année précédente.

**Cette évolution générale témoigne d'une bonne connaissance par les usagers de l'existence de cette structure ainsi qu'une bonne adhésion des administrés à l'usage de cette déchetterie.**

#### **Bilan de l'activité ressourcerie :**

	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité de flux détournés à la déchetterie	58 T	49,113 T	66,50 T	61,51 T	67,24 T
Subvention versée par la CCT à l'association pour ces détournements de flux	5 089, 23 €	4 332,75 €	5 865,48 €	9 327,52	10 251,41€

#### **⇒B/4 Les collectes spécifiques :**

► **Collecte des textiles** : la Communauté de Communes a passé une convention de partenariat avec l'association **RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées.**

Cette collecte est organisée par l'intermédiaire de six points de collecte : 3 à Tournus (gare, défi-mode et la déchetterie) et 1 pour chacune des communes d'Uchizy, Préty, Ozenay. Les tonnages collectés sont triés sur le site de Relais Bourgogne à Saint-Marcel (71).

**En 2016, 86 Tonne ont été collectées. Cela représente un ratio par habitant de 8,76 Kg/habitant.**

► **Collecte des DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux.**

Cette collecte mise en place depuis le 23.11.2007, ne concerne que les déchets de soins produits par les ménages et non ceux des professions médicales ou vétérinaires.

Un partenariat a été établi avec quatre pharmacies du territoire pour faciliter la distribution des « boîtes jaunes » auprès des usagers (boîtes de 1.8 litres).

Cette collecte est réalisée dans des conditions spécifiques selon deux moyens de collecte :

- Prestation payante par le prestataire EDC Franche Comté, pour les déchets déposés dans la borne de point d'apport volontaire située à l'extérieur de la déchetterie : quantité de déchets collectée infime.
- Prestation gratuite conventionnée par la CCT depuis fin 2014 avec l'ECO-ORGANISME DASTRI qui confie la prestation de collecte à « La collecte médicale ». Le type de traitement de ces déchets est l'incinération et ce traitement est réalisé dans les unités de Bayet et Dijon.

Quantités collectées	A la déchetterie	Dans les pharmacies	Quantité total collectée CCT
TOTAL 2016	155,27 kg	73,78 kg	<b>229 kg</b>

► **Collecte des encombrants et de la ferraille** :

Compte tenu de l'éloignement entre les communes rurales et la déchetterie, ces 11 communes bénéficient de six collectes en porte-à-porte (*à condition de s'être inscrit préalablement auprès de la commune d'appartenance*) pour les objets volumineux difficilement transportables sur de moyennes distances.

Ce service ne concernant que les personnes qui ne disposent d'aucun moyen de locomotion ou les personnes à mobilité réduite, grâce au recensement réalisé en amont de la collecte par les maires et les

secrétaires de mairie, **cette collecte est de plus en plus marginale et ne vient en aucun cas se substituer aux déplacements des administrés en déchetterie.** Compte tenu de l'élargissement du territoire au 01/01/2017, et de l'incapacité technique de la maintenir auprès de l'ensemble des 24 communes, cette collecte organisée en « régie » ne pourra pas être maintenue

⇒ **B/5 Destination des déchets issus des collectes :**

Type de déchets	Destination	Mode de traitement
EMBALLAGES (métal, plastique, aluminium, emballage carton)	Centre de tri QUINSON FONLUPT BOURG EN BRESSE 1 <sup>er</sup> trimestre Bourgogne Recyclage, Centre de tri Ruffey les Beaune. (2,3,4 trimestre)	valorisation et recyclage de matière
FERRAILLE	Ets GENESTIER – 71 – Mâcon depuis 1/09/09	valorisation et recyclage de matière
VERRE	Recyclage Verre – St Gobain Emballages 71 - Chalon-sur-Saône	valorisation et recyclage de matière
CARTONS	DESPLAT Ets - 71 - Chalon-sur-Saône	valorisation et recyclage de matière
PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES	Centre de Tri TRIEST - Veolia Propreté – 88 - Thaon-les-Vosges	valorisation et recyclage de matière
TEXTILES	Tri de textiles – Relais bourgogne 71 – ST MARCEL	triés, réutilisés ou éfilochés
ENCOMBRANTS	SMET 71 - CHAGNY	déchets non valorisés
ORDURES MENAGERES	SMET 71 - CHAGNY	déchets non valorisés

Huiles minérales usées	CHIMIREC CENTRE EST - 42 – St Nizier sous Charlieu	incinérées ou régénérées
Déchets de produits agro-chimiques	SARP Centre Est -71 – Mâcon	incinérés
Petits déchets chimiques en mélange	SARP Centre Est - 71 – Mâcon	incinérés
Pneumatiques hors d'usage	Aliapur - Dépt 69	broyés, et utilisés en voirie
BOIS	Véolia Dépt 71	industrie de panneautage, compostage ou chauffage
D.E.E E : <i>Equipements électriques et électroniques hors d'usage</i>	Eco-organisme	démantelés avant traitement et valorisation de matière
Piles électriques usagées	Recyclage VALDI - 42 - Feurs	recyclés
Batteries usagées	Epur Centre Est-71 - Mâcon	recyclés
Tubes fluorescents	recyclage	recyclés
Corps gras	MONNARD JURA -39- St Amour	valorisées énergétiquement
Déchets verts	Compostage – 71 - Allériot	composte ou paillage
Déchets de béton, briques	Réemploi de déchets inertes 71 – Sennecey-le-Grand	Réemploi après concassage

**C / SYNTHÈSE – ÉVOLUTION DE LA COLLECTE:**

⇒ **C/1 Evolution des quantités collectées :**

flux	kg/habitant desservi 2012	kg/habitant desservi 2013	kg/habitant desservi 2014	kg/habitant desservi 2015	Kg/habitant desservi 2016	Evolution 2014 à 2015	Evolution 2015 à 2016
Verre, journaux et emballages collectés en porte (15%) et dans les colonnes de tri (85%) : Matériaux recyclés	92,58 kg / hab	95 kg / hab	92 kg / hab	87 kg / hab	91 kg/hab	-5,43 %	+ 4,1 %
Déchets déposés par les administrés à la déchetterie	236 kg / hab	234 kg / hab	237 kg / hab	274 kg / hab	275 kg/hab	+15,61 %	+0,4 %
Déchets ménagers ultimes enfouis en centre d'enfouissement	270 kg / hab	254 kg / hab	242 kg / hab	234 kg / hab	120 kg/hab	- 3,3 %	-48,5 %

**Il est important de souligner que** la diminution de la part de déchets destinés à l'enfouissement se poursuit dû à la part d'ordures ménagères valorisées à l'usine Ecocea du SMET 71 par le compostage et la production de biogaz.

**La quantité de déchets produits est d'une part réduite à la source et d'autre part mieux triée et donc orientée en valorisation ou en filière de traitement spécifique grâce** aux démarches effectuées au profit de la **communication sur le tri** des déchets depuis plusieurs années.

#### ⇒C/2 Actions :

##### ► Actions courantes :

- Suivi de collecte : - analyse qualité du tri - pose d'autocollant refus de collecte - contacter les administrés
- Participation aux réunions diverses relatives l'organisation de manifestations événementielles
- Renseignement physique et téléphonique des administrés et des élus
- Transmission de consignes aux agents de collecte
- Réalisation en interne de « flyers » sur le tri pour des actions ciblées

##### ► Actions ciblées :

Ces actions sont conduites par Patrick VORILLION - coordinateur technique et animateur du service de gestion des déchets, en collaboration avec l'animateur de prévention des déchets qui intervient également au SIRTOM de la Vallée de la Grosne ainsi que pour la CC Maconnais Val de Saône.

Durant toute l'année 2016, les interventions ont été régulières et conduites auprès de tous publics (scolaires, administrés, touristes), sur les thématiques suivantes : le tri, le recyclage, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement durable, les gestes de la vie quotidienne.

Les lieux d'intervention ont été multiples : porte-à-porte, réunions publiques, établissements scolaires, association, centre de loisirs, stand sur manifestation, exposition à la déchetterie, tri de bacs collectifs d'ordures ménagères,.....

##### - **Information tout public :**

► Service de renseignement physique et téléphonique quotidien et distribution de sac de tri avec rappel des consignes dispensé par l'agent administratif d'accueil avec l'appui si besoin du personnel « animateur du tri ».

► Mobilisation et intervention ponctuelle spontanée au gré des erreurs de tri observées en lors des opérations de « contrôle qualités » ou sur demande :

- Auprès des bailleurs sociaux du territoire et si besoin information ciblée en porte à porte en habitat collectif.
- Auprès d'administrés ciblés suite à des anomalies constatées par les agents de collecte.

► Gestion et animation régulière des placettes collectives de compostage.

► Organisation et participation avec des bénévoles à des opérations de nettoyage de la nature

##### - **Conception outils de communication : T1, T2, T4**

► **Calendrier des collectes** (collecte porte-à-porte emballages et verre)

► **Guide de localisation des points de tri de la ville centre** : élaboration, impression puis distribution en porte-à-porte de : 5 500 habitants ciblés

##### - **Événementiel :**

Participation aux côtés des associations, aux réunions logistiques et préparatoires concernant les manifestations les plus attractives et les plus grosses productrices de déchets (ex : franco-gourmandes, arrivée du « Tours de l'avenir cycliste », fêtes patronale de la Saint Philibert, illuminations....)

► **Organisation et participation à la journée « rendez-vous aux jardins » organisées les 5 juin durant la semaine du développement durable.**

- **Sensibilisation jeunes publics : T2 (rentrée scolaire)**

► **Campagne d'information sur le tri :** (semaine n°37 et n°39)

- Animation auprès des élèves de seconde du lycée d'enseignement professionnel du paysage et de l'horticulture
- Intervention également auprès du personnel de l'établissement (enseignants, personnel administratif, technique et personnel de restauration)

Le bon fonctionnement de l'ensemble du service de gestion des déchets et la réalisation de ces différentes actions résultent de la qualité technique et humaine de l'investissement de chacun des acteurs, qu'ils soient salariés, élus, bénévoles et autres.

### III / INDICATEURS FINANCIERS : Coûts et financement du service public

#### DEPENSES (CA 2015)

<b>INVESTISSEMENT : 211 842 €</b> (achat : camion benne, bacs de collecte, tractopelle. )	<b>FONCTIONNEMENT : 1 118 229 €, dont 379 459 € de dépenses générales liées à l'exploitation</b> <small>43 % en dépenses générales, 28 % en dépenses de personnels, 29 % en charges de gestion courante (contribution. SMET 71 + ...)</small>
--	--

#### RECETTES

**1 281 359 € dont 985 876 € perçus au titre de la TEOM**

#### A / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : détail des dépenses générales liées à l'exploitation

	COLLECTE	TRANSPORT en Euro TTC	TRAITEMENT en Euro TTC	DEPENSES TOTALES 2014 en Euro - TTC
<b>DECHETS VERTS</b>	Déchetterie	23 842 €	15 335 €	<b>39 177 €</b>
Prestataire	Communauté de Communes	Bourgogne Recyclage	Bourgogne Recyclage	
<b>ENCOMBRANTS</b>	Déchetterie	20 550 €	58 073 €	<b>79 198 €</b>
Prestataire	Communauté de Communes	Bourgogne Recyclage	SMET 71	
<b>BOIS</b>	Déchetterie	13 390 €	6 448 €	<b>22 206 €</b>
Prestataire	Communauté de Communes	ONYX	ONYX	
<b>GRAVATS</b>	Déchetterie	régie	5 768 €	<b>5 768 €</b>
Prestataire	Communauté de Communes		CARME	
<b>PLATRE</b>	Déchetterie	2 165 €	4 351 €	<b>6 516 €</b>
Prestataire	Communauté de Communes	ONYX	ONYX	
<b>DECHETS MENAGERS</b>	régie	48 999 €	216 048 €	<b>292 690 €</b>
Prestataire	Communauté de Communes	Bourgogne recyclage	SMET	
<b>D.M.S (filtres à huiles, Solvants, peinture, acides, néons, huiles</b>	Déchetterie	SARP CENTRE EST		<b>26 959 €</b>
<b>EMBALLAGES</b>	Déchetterie	7 842 €	43 011 €	<b>50 853 €</b>
Prestataire	Communauté de Communes	ONYX	ONYX	
<b>VERRE</b>	régie	8 328 €	0	<b>8 328 €</b>
Prestataire	Communauté de Communes	SOLOVER	SAINT GOBAIN	
<b>DEPENSES de carburant</b> relatives à l'ensemble des collectes et livraisons réalisées en régie				<b>37 756 €</b>
<b>PILES, PNEUS, HUILE DE FRITURE, TEXTILES, D.E.E.E</b>				gratuit
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION 2016 ( ref 2015 = 593 439 €)</b>				<b>569 451 € TTC</b>

**B / RECETTES :**

	COLLECTE	TRANSPORT LIVRAISON	VALORISATION RECYCLAGE	RECETTES TOTALES 2015 en €uro
<b>CARTONS</b>	Déchetterie	Communauté de Communes	DESPLAT CHALON	13 440 €
Prestataire	Communauté de Communes			
<b>JOURNAUX</b>	Déchetterie	Communauté de Communes	ONYX MACON	23 620 €
Prestataire	Communauté de Communes			
<b>JOURNAUX</b>				12 287 €
SOUTIEN ECO FOLIO				
<b>VERRE</b>	Déchetterie	SOLOVER	SAINT GOBAIN	14 234 €
Prestataire	Communauté de Communes			
<b>FERRAILLE</b>	Déchetterie	Communauté de Communes	GENESTIER SARL	13 224 €
Prestataire	Communauté de Communes			
<b>D.E.E.E</b>	Déchetterie	Communauté de Communes	ECO ORGANISME OCAD3E	6 416 €
<b>TOTAL RECETTES ISSUES DU RECYCLAGE DES EMBALLAGES aluminium, acier, papier carton, bouteilles et flaconnages plastiques</b>				<b>11 563 €</b>
Produit issu du recyclage des bouteilles plastiques (VALORPLAST)				9 141 €
Produit issu du recyclage des emballages en aluminium (AFFIMET)				400 €
Produit issu du recyclage des emballages en acier (ARCELOR)				1 316 €
Produit issu du recyclage des emballages en carton (EMIN LEYDIER)				706 €
<b>RECETTE BONS DE QUAI (dépôts facturés par la déchetterie)</b>				<b>22 948,38 €</b>
<b>SOUTIENS ECO-EMBALLAGES (acompte, soutien communication, soutien à la valorisation par Tonne et liquidatif) et AUTRES ORGANISMES tels que l'ADEME (soutien communication dans le cadre de la ressourcerie)</b>				<b>64 900 €</b>
<b>REDEVANCE SPECIALE</b>				<b>66 254 €</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS (badges d'accès, composteurs, indemnités de sinistre,.....)				1 437 €
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION 2016</b>				<b>250 323 €</b>

## C / SYNTHÈSE :

<b>DEPENSES :</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Dépenses d'investissement (en €uro)	20 244,89 €	32 283,29 €	156 309,65 €	591 361,44* €	25 945,6 €	16 249,62 €	211 842,56€
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>872 578,85 €</b>	<b>860 657,55 €</b>	<b>913 342,90 €</b>	<b>982 319,18 €</b>	<b>1 088 497,34 €</b>	<b>1 074 909,69 €</b>	<b>1 118 229,26€</b>

*\*Investissement 2016 : acquisition camion benne 161 760€ + tractopelle 30 000 €*

REPARTITION ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
dépenses générales (dépenses d'exploitation)	42%	40 %	38 %	36,16 %	34,12 %	<b>35,24 %</b>	<b>43%</b>
charges de personnel	37%	37 %	36 %	35,34 %	33,26 %	<b>34,66 %</b>	<b>28%</b>
charges de gestion courante (contribution SMET Nord ezaEst 71)	21%	23%	26 %	28,48 %	32,60 %	<b>30,10 %</b>	<b>29%</b>

<b>RECETTES :</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
T.E.O.M.	844 217 €	873 140 €	907 269 €	934 105 €	<b>952 779 €</b>	<b>970 801 €</b>	<b>985 876 €</b>
recettes d'exploitation	223 087 €	264 564 €	269 702 €	271 410 €	240 908 €	<b>281 391 €</b>	<b>250 323 €</b>

**Ratio (coût par habitant) des dépenses de fonctionnement – recettes d'exploitation (hors T.E.O.M) :**

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Dépenses de fonctionnement	872 579 €	860 658 €	913 343 €	982 319 €	1 088 497 €	1 074 910 €	1 118 229€
Recettes d'exploitation (liées aux ventes de matériaux et aux recettes versée par les éco- organismes)	223 087 €	264 564 €	269 702 €	271 410 €	240 908,00 €	281 391 €	250 323 €
nombre d'habitants	9743	9768	9852	10378	10279	10354	10378
<b>Ratio (coût par habitant) des dépenses de fonctionnement</b>	<b>89,56 €</b>	<b>88,11 €</b>	<b>92,71 €</b>	<b>94,65 €</b>	<b>105,90 €</b>	<b>103,82 €</b>	<b>107,75 €</b>
Dépenses de fonctionnement moins les recettes d'exploitation	649 492 €	596 094 €	643 641 €	710 909 €	847 589 €	793 519 €	867 906€
<b>Ratio (coût par habitant) des dépenses de fonctionnement, après déduction des recettes d'exploitation.</b>	<b>66,66 €</b>	<b>61,03 €</b>	<b>65,33 €</b>	<b>68,50 €</b>	<b>82,46 €</b>	<b>76,64 €</b>	<b>83,63 €</b>